



Demande de reconnaissance de la valeur historique d'un ascenseur et inscription à l'inventaire

**Identification du demandeur<sup>1</sup> :**

Nom

Prénom

Nos de téléphone

Adresse mail

Vous êtes :

- Propriétaire
- Autre (syndic,...)

**Identification de l'ascenseur**

Adresse de l'immeuble où se trouve l'ascenseur

L'immeuble comprenant l'ascenseur est-il repris à l'inventaire du patrimoine immobilier de la Région ? voir sur <http://www.irismonument.be>

Oui/non

Données de l'ascenseur<sup>2</sup> :

- Constructeur (marque)
- Type (électrique, hydraulique)
- N° de série
- Année de construction
- Nombre d'arrêt
- Nombre de personnes
- Charge nominale
- Vitesse

Description de l'ascenseur dans le bâtiment, de la trémie, des paliers, de la cabine.

Situation de la machinerie

Adaptations et/ou restaurations déjà réalisées sur l'ascenseur<sup>3</sup>

SECT

Firme d'entretien

<sup>1</sup> Ces données sont réservées à l'usage interne de l'administration et ne sont ni communiquées ni publiées

<sup>2</sup> Mentionnées sur la plaque dans la cabine et/ou sur l'analyse de risque ou rapport de l'ascensoriste

<sup>3</sup> Joindre l'analyse de risque si elle existe



## **Documentation**

Un reportage photo couleur récent est demandé comprenant des vues de l'immeuble, son entrée, la situation de l'ascenseur, les portes palières, la cage d'escalier liée à l'ascenseur, la cabine et ses éléments décoratifs et techniques (luminaires, plaques, boutons d'appel, lambris, banquettes, vitraux,....grille), et si possible de la machinerie.

La copropriété marque t'elle son accord pour la publication de photographies de l'ascenseur et des parties intérieures sur le site de l'inventaire <http://www.irismonument.be> ? La reproduction de ces documents est signalée comme interdite dans le copyright.

Oui/non

Le cas échéant, y a t'il un auteur à mentionner pour le copyright de la photo ?